



## Date de départ du logement non précise

Par **Locams**, le **20/05/2009** à **14:34**

Bonjour,

Étant en cours d'achat d'un appartement, je souhaite quitter le logement dont je suis locataire. Or je ne connais pas encore la date précise d'emménagement et donc la date à laquelle je pourrais quitter le logement. Je n'ai qu'une fourchette de 7 jours. Puis donner un intervalle de date dans la lettre de rupture du contrat de bail ? Ou puis-je donner une date à partir de laquelle je compte quitter le logement, c'est à dire 3 mois après réception de ma lettre, et quitter le logement un peu plus tard que prévu?

Merci de votre réponse.

Par **loe**, le **20/05/2009** à **15:27**

Bonjour,

Vous pouvez toujours essayer d'expliquer la situation à votre propriétaire, en sachant que vous devez donner 3 mois de préavis.

Tout dépend si l'appartement sera vite reloué ou pas, et si les personnes qui viendront l'occuper auront (ou non) eux-mêmes 3 mois de préavis.

*Je n'ai qu'une fourchette de 7 jours*

Je ne comprends pas ce que vous voulez dire.

*quitter le logement un peu plus tard que prévu*

Cela me semblera difficile, car si l'appartement est loué pour telle date, vous ne pourrez pas rester dans les lieux.